

ARRÊTÉ
DE MISE EN DISPONIBILITE POUR SE RENDRE DANS UN DEPARTEMENT D'OUTRE-MER, UN TERRITOIRE
D'OUTRE-MER OU A L'ETRANGER EN VUE DE L'ADOPTION D'UN OU PLUSIEURS ENFANTS
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.514-1 à L.514-8,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment son article 34-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*le cas échéant*)

Vu la demande écrite de mise en disponibilité pour se rendre à [lieu d'adoption] en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants le [date de l'adoption] formulée en date du [date – courrier délivré par LRAR au moins deux semaines avant le début de la disponibilité] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Considérant la nécessité pour l'agent de se rendre sur le lieu d'adoption du ou des enfants pour procéder aux démarches d'adoption,

Considérant que la disponibilité pour élever un enfant de moins de douze ans est accordée de droit pour une durée maximale de 6 semaines par agrément,

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en position de disponibilité pour adoption à compter du [date] pour une durée de [durée].

Article 2 : Pendant la durée de sa mise en disponibilité, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Article 3 : M. ou Mme [Nom, Prénom] pourra interrompre sa disponibilité et reprendre ses fonctions avant son terme.

Article 4 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :